

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

31 MARS 2024

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	19
Information financière supplémentaire (non auditée)	
Tableau des programmes de Santé Ontario et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	20
Tableau des programmes cliniques du ministère de la Santé, Division des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances et du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Le CAP : Centre d'appui et de prévention

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Le CAP : Centre d'appui et de prévention (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider l'organisme à se conformer aux dispositions en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'organisme, à Santé Ontario, au ministère de la Santé, à la Ville d'Ottawa, au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario et au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations financières aux pages 20 et 21, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

MOORE
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux dispositions en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, ce qui implique de déterminer si le référentiel d'information financière applicable est acceptable pour la préparation des états financiers dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, les méthodes comptables décrites à la note complémentaire 2 ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 22 juillet 2024

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

4

	Fonds de fonction- nement	Fonds de réserve de remplace- ment	2024 Total	2023 Total
PRODUITS				
Subventions et contributions (annexe A)	10 498 762 \$	- \$	10 498 762 \$	10 536 878 \$
Services professionnels	3 098 220	-	3 098 220	2 949 960
Contribution du Fonds de fonctionnement	-	166 875	166 875	49 475
Autres (annexe B)	832 312	-	832 312	969 584
	14 429 294	166 875	14 596 169	14 505 897
CHARGES				
Salaires, avantages sociaux et contractuels	11 281 465	-	11 281 465	12 237 745
Services professionnels	591 831	-	591 831	396 675
Loyer, taxes foncières et services publics	446 940	-	446 940	458 961
Entretien, réparations et achat de fournitures	352 739	-	352 739	426 250
Télécommunications et frais informatiques	302 871	-	302 871	353 990
Nourriture et traiteurs	222 975	-	222 975	265 173
Assurances et autres charges administratives	111 542	-	111 542	115 328
Autres charges liées aux programmes	61 320	-	61 320	126 453
Publicité et promotion	52 120	-	52 120	54 093
Frais de déplacement	37 700	-	37 700	46 156
Formation et conférences	25 197	-	25 197	39 388
Amortissement des immobilisations financées par hypothèque	68 855	-	68 855	68 855
Amortissement des autres immobilisations	342 807	-	342 807	319 250
Contribution au Fonds de réserve de remplacement	166 875	-	166 875	49 475
	14 065 237	-	14 065 237	14 957 792
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES				
	364 057 \$	166 875 \$	530 932 \$	(451 895) \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

5

	Fonds de fonctionnement			2024 Total	2023 Total
	Non affecté	Fonds de réserve de capital et éventualités	Fonds de réserve de remplacement		
SOLDE AU DÉBUT	498 630 \$	3 478 873 \$	261 097 \$	4 238 600 \$	4 690 495 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	364 057	-	166 875	530 932	(451 895)
SOLDE À LA FIN	862 687 \$	3 478 873 \$	427 972 \$	4 769 532 \$	4 238 600 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE****31 MARS 2024**

6

	Fonds de fonction- nement	Fonds de réserve de remplace- ment	2024 Total	2023 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	1 373 079 \$	- \$	1 373 079 \$	5 890 896 \$
Dépôt à terme, 5,25 %, échéant en mars 2025	2 500 000	-	2 500 000	-
Débiteurs (note 3)	605 435	-	605 435	559 312
Subventions et contributions à recevoir	276 274	-	276 274	193 655
Frais payés d'avance	31 783	-	31 783	79 667
Avances interfonds, sans intérêt	(427 972)	427 972	-	-
	4 358 599	427 972	4 786 571	6 723 530
PLACEMENT GARANTI LIÉ AUX MARCHÉS, 1,7 % jusqu'en juin 2024 et entre 2,47 % et 8,63 % par la suite, échéant en juin 2026				
	3 399 902	-	3 399 902	-
IMMOBILISATIONS (note 4)				
	1 621 819	-	1 621 819	1 971 033
	5 021 721	-	5 021 721	1 971 033
	9 380 320 \$	427 972 \$	9 808 292 \$	8 694 563 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DocuSigned by:

Denis Brandy

2C72CF1E2AC243D...

, administrateur

Signed by:

Jean Cloutier

9475970067F04E5...

, administrateur

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

7

	Fonds de fonction- nement	Fonds de réserve de remplace- ment	2024 Total	2023 Total
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs et frais courus (note 6)	1 154 981 \$	- \$	1 154 981 \$	1 024 133 \$
Vacances à payer	208 623	-	208 623	163 251
Subventions et contributions à rembourser	2 252 791	-	2 252 791	1 392 997
Subventions et contributions reportées (note 7)	52 119	-	52 119	112 025
Produits reportés	92 064	-	92 064	116 891
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	68 200	-	68 200	68 100
	3 828 778	-	3 828 778	2 877 397
DETTES À LONG TERME (note 8)	1 402	-	1 402	70 359
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS (note 9)				
	1 208 580	-	1 208 580	1 508 207
	1 209 982	-	1 209 982	1 578 566
	5 038 760	-	5 038 760	4 455 963
SOLDES DE FONDS				
Fonds de fonctionnement Non affecté	862 687	-	862 687	498 630
Fonds de réserve de capital et éventualités (note 10)	3 478 873	-	3 478 873	3 478 873
Fonds de réserve de remplacement Affectation externe	-	427 972	427 972	261 097
	4 341 560	427 972	4 769 532	4 238 600
	9 380 320 \$	427 972 \$	9 808 292 \$	8 694 563 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

8

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	530 932 \$	(451 895) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	411 662	388 105
Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations	(299 627)	(288 595)
Gain sur cession d'immobilisations	-	(196 103)
	642 967	(548 488)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	870 423	835 207
	1 513 390	286 719
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(5 899 902)	-
Acquisition d'immobilisations	(62 448)	(182 138)
Produit de la cession d'immobilisations	-	673 494
	(5 962 350)	491 356
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement du prêt à demande	-	(499 183)
Subventions et contributions reçues liées aux immobilisations	-	164 317
Remboursement de la dette à long terme	(68 857)	(68 854)
	(68 857)	(403 720)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 517 817)	374 355
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 890 896	5 516 541
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 373 079 \$	5 890 896 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

9

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CAP : Centre d'appui et de prévention, une corporation privée sans capital-actions constituée en vertu de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, offre des services en santé mentale, en dépendances et autres services thérapeutiques aux personnes et familles francophones de l'Ontario. Le CAP : Centre d'appui et de prévention est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-dessous, pour satisfaire aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Certaines des méthodes comptables utilisées aux fins de l'établissement de ces états financiers s'écartent des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), tel que décrit ci-dessous :

Immobilisations

Plutôt que d'être amorties sur leur durée de vie utile estimative d'une manière logique et systématique en fonction de leur utilisation, les immobilisations financées par des emprunts hypothécaires sont comptabilisées au coût et sont amorties au même rythme que le remboursement en capital de ces emprunts.

Contributions au Fonds de réserve de remplacement

Les contributions du Fonds de fonctionnement au Fonds de réserve de remplacement sont constatées à l'état des résultats plutôt que d'être présentées comme une affectation interne à l'état de l'évolution des soldes de fonds.

Les méthodes comptables suivantes sont conformes aux NCOSBL :

Comptabilité par fonds

Les opérations courantes de l'organisme sont comptabilisées dans le Fonds de fonctionnement.

L'organisme doit, en vertu de son entente avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, constituer un fonds pour remplacer l'équipement ou pour effectuer des réparations majeures aux résidences Cantin et Laval. Les opérations relatives à ces exigences sont comptabilisées dans le Fonds de réserve de remplacement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions et contributions reçues pour le financement des immobilisations sont reportées et constatées à titre de produits par amortissement linéaire en fonction de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Les produits de services professionnels et les autres produits sont constatés lorsqu'il y a preuve de l'existence d'une entente, lorsque le service a été rendu, lorsque le prix est établi ou peut être déterminé et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de location sont constatés sur une base mensuelle conformément aux baux.

Présentation de l'entité contrôlée

La Fondation du Centre Psychosocial (Fondation), qui est contrôlée par Le CAP : Centre d'appui et de prévention puisque ce dernier est l'unique membre de la Fondation, n'est pas consolidée dans les états financiers de l'organisme.

Les opérations avec la Fondation ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux ou périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Immeubles	Dégressif et linéaire	5 % et 25 ans
Mobilier, équipement et équipement informatique	Dégressif et linéaire	20 % et 5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée restante du bail plus une option de renouvellement

Réduction de valeur des immobilisations

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, des subventions et contributions à recevoir, du dépôt à terme et du placement garanti lié aux marchés.

Le compte à recevoir de la Fondation du Centre Psychosocial est comptabilisé au coût.

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	390 814 \$	321 910 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	157 087	179 868
Compte à recevoir de la Fondation du Centre Psychosocial	57 534	57 534
	605 435 \$	559 312 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

13

4. IMMOBILISATIONS

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations financées par hypothèque				
Terrains	297 455 \$	282 089 \$	15 366 \$	30 463 \$
Immeubles	1 020 845	968 728	52 117	103 773
Ameublement et équipement	41 591	39 472	2 119	4 223
	1 359 891	1 290 289	69 602	138 459
Autres immobilisations				
Terrains	200 000	-	200 000	200 000
Immeubles	535 443	358 781	176 662	200 042
Améliorations locatives	2 180 117	1 107 603	1 072 514	1 267 988
Mobilier, équipement et équipement informatique	411 615	308 574	103 041	164 544
	3 327 175	1 774 958	1 552 217	1 832 574
	4 687 066 \$	3 065 247 \$	1 621 819 \$	1 971 033 \$

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 450 000 \$, au taux préférentiel plus 1 %. Cette marge de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang sur un immeuble dont la valeur comptable nette est de 22 163 \$ au 31 mars 2024. La marge de crédit est inutilisée aux 31 mars 2024 et 2023.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	944 749 \$	877 784 \$
Déductions à la source à payer	210 232	146 349
	1 154 981 \$	1 024 133 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

14

7. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	112 025 \$	157 548 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	10 139 229	10 202 760
Moins : montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice	(10 199 135)	(10 248 283)
Solde à la fin	52 119 \$	112 025 \$

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2024	2023
Ville d'Ottawa	34 514 \$	77 344 \$
Autres	17 605	34 681
	52 119 \$	112 025 \$

8. DETTES À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt hypothécaire avec privilège sur la propriété située au 242, rue Cantin d'une valeur comptable nette de 48 051 \$ – 0,65 %, échéant en avril 2025, remboursable par versements mensuels de 4 052 \$, capital et intérêts	48 051 \$	96 682 \$
Emprunt hypothécaire avec privilège sur la propriété située au 105, rue Laval d'une valeur comptable nette de 21 551 \$ – 0,68 %, échéant en mai 2025, remboursable par versements mensuels de 1 686 \$, capital et intérêts	21 551	41 777
	69 602	138 459
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	68 200	68 100
	1 402 \$	70 359 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	68 200 \$
2026	1 402 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

15

9. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées - immobilisations sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	1 508 207 \$	1 632 485 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	-	164 317
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(299 627)	(288 595)
Solde à la fin	1 208 580 \$	1 508 207 \$

10. AFFECTATIONS INTERNES

Le Fonds de fonctionnement est composé du Fonds non affecté et d'un fonds grévé d'une affectation interne intitulé le Fonds de réserve de capital et éventualités.

Fonds de réserve de capital et éventualités

Le Fonds de réserve de capital et éventualités est établi pour des charges majeures ou pour toute autre fin jugée nécessaire par le conseil d'administration. L'organisme vise à atteindre un montant représentant six mois d'opérations afin d'assurer sa survie advenant des compressions budgétaires importantes.

11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	(46 123) \$	94 804 \$
Subventions et contributions à recevoir	(82 619)	137 686
Frais payés d'avance	47 884	(44 964)
Créditeurs et frais courus	130 848	(422 815)
Vacances à payer	45 372	72
Subventions et contributions à rembourser	859 794	1 130 468
Subventions et contributions reportées	(59 906)	(45 523)
Produits reportés	(24 827)	(14 521)
	870 423 \$	835 207 \$

12. PROGRAMMES D'AIDE À LA RETRAITE

L'organisme contribue à deux régimes de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. L'organisme a versé une contribution équivalente à 1,3 fois le montant contribué par les employés jusqu'au 30 septembre 2023 et 1,14 fois le montant versé par les employés par la suite pour le premier régime et une contribution équivalente au montant contribué par les employés pour le deuxième régime. Les montants versés par l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2024 totalisent 692 710 \$ (2023 : 757 284 \$).

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Environ 68 % du total des comptes clients sont à recevoir de trois partenaires importants. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

17

14. ENTITÉ CONTRÔLÉE

La Fondation du Centre Psychosocial, une fondation publique constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif, voit à réaliser des projets de l'organisme Le CAP : Centre d'appui et de prévention.

Les états financiers condensés (non audités et non examinés) de la Fondation du Centre Psychosocial au 31 mars 2024 sont les suivants :

	2024	2023
Situation financière		
Total des actifs	267 891 \$	267 962 \$
Total des passifs	57 534	57 534
Total de l'actif net	210 357 \$	210 428 \$
Produits et charges		
Total des produits	26 \$	1 109 \$
Total des charges	96	110 175
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(70) \$	(109 066) \$
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(70) \$	(96) \$
Activités d'investissement	(25)	(26)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(95) \$	(122) \$

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 619 000 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	441 700 \$
2026	97 300 \$
2027	26 500 \$
2028	26 500 \$
2029	27 000 \$

16. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des services à rendre qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

19

	2024	2023
ANNEXE A - SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		
Santé Ontario	3 502 768 \$	3 267 521 \$
Ville d'Ottawa	3 322 213	3 151 575
Ministère de la Santé, Division des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances	2 852 290	3 198 503
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	359 745	240 152
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	56 346	93 332
Youville Center	-	36 507
Subventions salariales	-	(23 427)
Autres	105 773	284 120
Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations	299 627	288 595
	10 498 762 \$	10 536 878 \$

ANNEXE B - AUTRES

Contributions parentales pour les centres éducatifs	475 272 \$	402 817 \$
Intérêts	156 892	80 932
Divers	86 636	92 663
Libérations syndicales	79 492	67 601
Location	28 000	7 299
Don de la Fondation du Centre psychosocial	-	110 000
Autres dons	6 020	12 169
Gain sur cession d'immobilisations	-	196 103
	832 312 \$	969 584 \$

LE CAP : CENTRE D'APPUI ET DE PRÉVENTION**INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE****TABLEAU DES PROGRAMMES DE SANTÉ ONTARIO ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS
DE LONGUE DURÉE DE L'ONTARIO
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024
(non audité)**

20

	Programme santé	Programme logement	Total
PRODUITS			
Subventions et contributions			
Santé Ontario	3 502 768 \$	- \$	3 502 768 \$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	-	359 745	359 745
Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations	40 857	-	40 857
Autres	51 582	-	51 582
	3 595 207	359 745	3 954 952
CHARGES			
Salaires, avantages sociaux et contractuels	3 049 908	38 266	3 088 174
Services professionnels	169	-	169
Loyer, taxes foncières et services publics	123 350	24 629	147 979
Entretien, réparations et achat de fournitures	166 728	58 373	225 101
Télécommunications et frais informatiques	62 701	-	62 701
Nourriture et traiteurs	103 386	-	103 386
Assurances et autres charges administratives	12 357	-	12 357
Autres charges liées aux programmes	28 746	1 809	30 555
Publicité et promotion	73	-	73
Frais de déplacement	21 952	315	22 267
Formation et conférences	392	-	392
Amortissement des immobilisations financées par hypothèque	-	68 855	68 855
Amortissement des autres immobilisations	64 617	646	65 263
Contribution au Fonds de réserve de remplacement	-	166 875	166 875
	3 634 379	359 768	3 994 147
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(39 172) \$	(23) \$	(39 195) \$

